

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 3 décembre 2003, intitulée: «Parti du travail: parti sans payer?»

TEXTE DE LA QUESTION

Lors des dernières élections municipales, le Parti du travail s'est illustré par une campagne agressive de dégradation du domaine public en maculant de nombreux passages piétons de son nom.

Dix mois après, ces graffitis n'ont pour la plupart toujours pas disparu.

Une plainte a-t-elle été déposée par la Ville?

Quelle suite lui a été donnée?

La facture de nettoyage sera-t-elle finalement expédiée au Parti du travail?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les inscriptions peintes sur des passages piétons lors des dernières élections municipales n'ont pas été effacées par les services de la voirie, car, en général, ce genre de graffiti disparaît assez rapidement avec le trafic automobile, piétonnier et les machines de nettoyage.

Pour les mêmes raisons, aucune plainte n'a été déposée.

Il est vrai qu'aujourd'hui quelques inscriptions sont encore visibles sur des passages piétons.

Elles seront supprimées en même temps que d'autres tags, dans le cadre d'interventions des services ad hoc de la voirie à proximité de ces dernières.

Cela n'impliquera donc pas de frais supplémentaires pour l'administration municipale, à l'exception du temps passé à les nettoyer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

Le 17 mars 2004.